



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de FLORESSAS
46700 FLORESSAS - LOT

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 07 Décembre 2009

ORDRE DU JOUR :

Délibération de création d'un poste comptable 'travaux coeur de village et château'
Informations suite à la réunion de diagnostique etude coeur de village et château du Vendredi 4 Décembre
Délibération de modification statutaire 'enfance-jeunesse'
Délibérations de financements des travaux prévus par la commune
Délibérations de demandes de subventions
Délibérations comptables modificatives pour réajustement de fin d'année
Questions diverses

L'an deux mille neuf et le sept Décembre à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas FROMENT, Maire.

Etaient présents : Mme Ginette EUDIER, Mr Claude PUIBASSET, Mme Muriel BOUTHEMY, Mr Noël ROUX,, Mr Dominique DONY, Mr Christian ESCANDE, Mr Didier CRUZOL, Mr Alain DUTRANOIS, Mr Gérard GARCIA

Excusé :

Mme LIGER Marie-Claude a donné procuration à Mr Christian ESCANDE

Date de convocation: 23 Octobre 2009

Date d'affichage : 23 Octobre 2009

Secrétaire de séance : Madame Ginette EUDIER

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait signer le registre des délibérations..

Délibération de création d'un poste comptable 'travaux coeur de village et château'

Monsieur le Maire expose les avancées de la mission de maîtrise d'œuvre, ainsi que du relevé topographique de la Commune, engagés dans le projet pour l'aménagement des espaces publics et le diagnostic technique du château.

Il informe l'assemblée qu'il est nécessaire de créer un programme 'travaux coeur de village et château' en investissement, pour honorer les premières factures concernant les travaux préparatoires de ce projet de manière lisible d'un point de vue comptable.

Lors de l'élaboration du budget 2009 un programme « travaux non encore définis » avait été ouvert en attente de plus de précision avec une somme de 214 900 €. Il propose donc de créer ce nouveau programme 'travaux coeur de village et château' et d'y inscrire la somme globale de 60 000 €, somme de 60 000 € qui sera ponctionnée sur le programme « travaux non encore définis ».

Informations suite à la réunion de diagnostic étude coeur de village et château du Vendredi 4 Décembre.

Suite à la réunion du 04 Décembre, Monsieur le Maire informe l'assemblée que des propositions de rénovation sont étudiées et qu'aucune décision n'est engagée, il ne s'agit pour l'instant que d'une étude de possibilité la plus ouverte possible dont il expose les données qui ont été apportées lors de cette réunion.

Délibération de modification statutaire 'enfance-jeunesse'

Monsieur le Maire informe que le conseil communautaire, lors de sa séance du 26 octobre 2009 a voté à l'unanimité une modification des statuts de la Communauté de Communes ; Ceux-ci devaient en effet être adaptés en fonction des récentes évolutions de la compétence « enfance – jeunesse ».

Monsieur le Maire rappelle le texte initial qui fait l'objet de modifications :

La Communauté de Communes a pleine compétence pour la création et le fonctionnement des équipements sociaux existants ou à créer entrant dans l'intérêt communautaire.

Sont reconnus d'intérêt communautaire les équipements dédiés à l'enfance et à la jeunesse répondant à un objectif de dynamique territoriale et d'intégration sociale.

Entrent dans cette catégorie :

- La Crèche Les 3 Pommes (structure association),
- Le Relais d'Assistantes Maternelles géré par l'association Le Bilboquet,
- Le Ludobus géré par l'association Le Bilboquet,
- Les centres de loisirs associatifs de :
 - Prayssac : Association le Cerf-Volant
 - Puy-l'Evêque : Association Le Clap
 - Mauroux : Association Anima'Jeunes
- Les Centres de Loisirs gérés par les communes de Luzeh et Sauzet.

Monsieur le Maire énonce la nouvelle version statutaire suivante :

Enfance – Jeunesse :

La communauté de Communes conduit des actions destinées à favoriser l'accueil et l'épanouissement des enfants et adolescents sur son territoire.

- Intérêts communautaires pour l'enfance :
Soutien d'établissements et de services dans les domaines suivants : crèche parentale associative Les 3 Pommes, Relais Assistantes Maternelles géré par l'association Le Bilboquet.
- Intérêts communautaires pour l'enfance et la jeunesse :
Gestion communautaire directe de structures ou soutien d'associations accueillant des enfants sur le temps extra – scolaire :

- ALSH communautaires de Luzech et de Sauzet,
- ALSH associatifs de Mauroux (Anima'Jeunes), Prayssac (Cerf Volant) et Puy-l'Evêque (Le Clap).
- Ludothèque gérée par l'association Le Bilboquet.

- Intérêts communautaires pour la jeunesse :

L'animation « projet jeunes » coordonnée par la Communauté de Communes et développée avec les partenaires institutionnels et associatifs concernés.

La mise en œuvre de ces 3 groupes d'intérêts communautaires peut donner lieu à la signature de conventions de partenariat et d'objectifs avec les structures associatives concernées, ainsi qu'à la gestion de conventions avec des structures extérieures au territoire communautaire accueillant chez elles des enfants et des jeunes ou envoyant des enfants et des jeunes en Vallée du Lot et du Vignoble.

Monsieur le Maire rappelle que les présentes modifications seront soumises à la validation des conseils municipaux.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le conseil municipal de Floressas approuve la modification des statuts de la communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble

Délibérations de financements des travaux prévus par la commune

Cette délibération est reportée, les informations concernant les projets de travaux futurs n'étant pas encore suffisamment précises

Délibérations de demandes de subventions.

Délibération de demande d'une aide sectorielle du Département

Monsieur le Maire rappelle le projet de mission de maîtrise d'œuvre engagé pour l'aménagement des espaces publics et le diagnostic technique du château de la Commune.

Le coût de cette proposition est de 41 725,00 € HT soit 49 903.10 € TTC .Monsieur le Maire propose donc de solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Général du Lot, une subvention de 4 900 €

Le plan de financement se décomposera ainsi :

Subvention Département	10 %	4 900.00 €
Autofinancement	90 %	45 003.10 € TTC
Coût total		49 903.10 € TTC

Coût du projet	41 725.00 €	HT
TVA 19.6 %	8 178.10 €	

Le Conseil Municipal donne son accord et charge Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Les autres délibérations concerneront les travaux proprement dits sont également reportées

Délibérations comptables modificatives pour réajustement de fin d'année

- Différents postes comptables nécessitent des réajustements afin que le compte administratif 2009 soit au final plus lisible. Le Conseil Municipal donne son accord pour la rédaction de cette délibération
- Une délibération comptable modificative est nécessaire pour réaliser le transfert d'y inscrire la somme globale de 60 000 € nécessaire au nouveau programme 'travaux coeur de village et château' Le Conseil Municipal donne son accord pour la rédaction de cette délibération

Questions diverses

- ☐ Madame Ginette EUDIER lit une lettre adressée à la Commune par Monsieur PENDARIE
- ☐ Plusieurs demandes de subventions de droit privé ont été déposées, elle seront votées ultérieurement lors de l'élaboration du budget

Vu par nous, Nicolas FROMENT, Maire de la commune de FLORESSAS

Pour être affiché à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait en Mairie à FLORESSAS,
Le 15 Décembre 2009.

